

# ASSEMBLEE GENERALE DU

16 JUIN 2006

## **RAPPORT D'ACTIVITES**

Période du 23 mars 2005  
au 31 décembre 2005

### **Préambule**

Le contenu du rapport d'activités que nous présentons pour l'année 2005 diffère assez peu de celui de la note informative qui a été présentée lors de l'Assemblée Générale du 8 octobre 2005.

Afin de simplifier la gestion de l'association, notamment en ce qui concerne le suivi comptable, le Conseil d'Administration a choisi d'accorder le calendrier des activités d'AGTER à l'année civile. C'est donc pour cette raison que le présent rapport ne reprend que les activités réalisées dans le courant de l'année 2005. Une note d'information sur les activités en cours à la date de l'Assemblée Générale complète ce rapport d'activités.

### **I. Aspects Administratifs**

L'Assemblée Générale constitutive d'AGTER s'est tenue le 23 mars 2005 à Paris. Les statuts ont été déposés à la Préfecture d'Antony le 25 mars 2005 et AGTER a été légalement reconnue comme association régie par la loi de 1901, avec sa parution au Journal Officiel le 23 avril 2005.

Le 12 septembre 2005 AGTER obtient le n° SIRET 484 044 706 00014 pour le siège social basé chez Michel Merlet et l'URSSAF lui attribue -par méconnaissance- le code APE<sup>1</sup> 741J, ce qui correspond à « Administration d'entreprises ». Depuis, nous avons demandé à plusieurs reprises aux fonctionnaires de cet organisme d'effectuer la correction nécessaire, mais notre demande n'avait pas encore été satisfaite au moment de préparer ce rapport.

Adresse du siège social : chez Michel Merlet, 14, rue de la Mégisserie, 92220 Bagneux

Le 2 décembre 2005 AGTER obtient le n° SIRET 484 044 706 00022 pour le bureau exécutif basé sur le site du Jardin Tropical du Bois de Vincennes à Nogent sur Marne et l'URSSAF lui attribue le code APE 913E, ce qui correspond à « Organisations associatives ». C'est ce même code que devra figurer sur les renseignements du siège social.

Adresse du bureau exécutif : site du Jardin Tropical du Bois de Vincennes, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne Cedex

## II. Membres de l'association

Les cofondateurs d'AGTER présents à l'Assemblée constitutive ont été :

- ◆ Philippe Grenier
- ◆ Pierre Vuarin
- ◆ Michel Merlet
- ◆ Carole Barthes
- ◆ Hubert Cochet
- ◆ Florence Lasbennes
- ◆ Philippe Barret
- ◆ Françoise Macé
- ◆ Mercedes Savané

Les cofondateurs ont désigné quatre membres pour composer le Conseil d'Administration. La répartition des fonctions de chacun de ces membres s'est effectué au sein même du Conseil comme suit :

- ◆ Président : Hubert Cochet
- ◆ Vice-président : Philippe Barret
- ◆ Trésorier : Philippe Grenier
- ◆ Secrétaire : Michel Merlet

Plusieurs personnes qui n'ont pas pu assister à l'Assemblée constitutive ont manifesté leur intérêt de participer au lancement d'AGTER. Les membres fondateurs ont approuvé l'intégration de ces personnes, par le biais d'une consultation par mail. Il s'agit de dix personnes physiques et une personne morale, le CERAI, une ONG espagnole dont le siège social est situé à Valencia<sup>2</sup>, passant ainsi à un total de vingt membres :

- ◆ Denis Pommier
- ◆ Patricia Castillo
- ◆ Noemi Gonda
- ◆ Larbi Bouguerra
- ◆ Vicent Garcés
- ◆ Michel Laforge
- ◆ Joseph Comby
- ◆ David Kaimowitz
- ◆ Maribel Hernandez
- ◆ Pedro Avendano
- ◆ CERAI

---

<sup>2</sup> Le CERAI collabore depuis des années avec le réseau Agricultures Paysannes et Mondialisation et a organisé en Décembre 2004 le Forum Mondial de la Réforme Agraire.

L'Assemblée Générale du 8 octobre 2005, a décidé de proposer à Vicent Garcés, David Kaimowitz, Jacques Chonchol, Marcel Mazoyer et Dao The Tuan de devenir membre d'honneur de l'association. David Kaimowitz et Vicent Garcés, qui étaient présents à cette AG ont accepté la proposition et sont donc devenus membres d'honneur immédiatement.

## **1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

Après la création d'AGTER en mars 2005, le dispositif de travail de base a été progressivement mis en place, sur la base du bénévolat. Les échanges entre les membres fondateurs se sont principalement déroulés grâce au courrier électronique et par quelques réunions avec les membres de passage à Paris. L'assemblée générale réalisée en Octobre a constitué le premier moment de discussion collectif autour des actions et projets que les membres souhaitaient mettre en place. Nous renvoyons au compte rendu de l'assemblée générale pour le détail sur les différentes idées de chantier qui ont été proposées. AGTER n'a pas pu disposer de locaux qu'à la fin octobre et de personnel salarié qu'à partir de décembre 2005.

### **✓ Recrutement de personnel**

En juin 2005, Mercedes Savané a commencé ses activités de manière provisoire à titre bénévole. Elle a bénéficié pour cela de la mise à disposition d'un poste de travail à la Fondation pour le Progrès de l'Homme.

En septembre 2005, AGTER a déposé une demande d'autorisation de travail en faveur de Mercedes Savané afin de pouvoir procéder à son recrutement: la procédure de regroupement familiale à laquelle elle avait été contrainte suite à son mariage, l'empêchait d'exercer une activité salariée. Cette autorisation a été obtenue au début du mois d'octobre. La signature du contrat de Mercedes Savané n'a eu lieu qu'au début du mois de décembre, en raison des différentes démarches administratives qu'AGTER a dû réaliser pour pouvoir embaucher du personnel salarié.

Mercedes Savané a été recruté en tant qu'animatrice et responsable administrative à temps plein avec un *Contrat Nouvelles Embauches* effectif à partir du 1er décembre 2005. AGTER a fait la demande et a pu bénéficier d'une subvention de l'Etat (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) qui diminue le coût du poste pendant deux ans (subvention égale à 95% du SMIC et réduction des charges patronales).

Michel Merlet a également été recruté avec un *Contrat Nouvelles Embauches* effectif à partir du 1er décembre 2005 en tant que Directeur, à temps partiel (30%). Jusqu'à cette date, il avait travaillé exclusivement à titre bénévole.

AGTER a adhéré au dispositif des *Chèques emploi-associatif* de façon à simplifier en interne la gestion comptable des salaires. Ce service, proposé gratuitement par l'URSSAF, prend en charge le calcul et le paiement des cotisations sociales aux différentes caisses concernées.

### **✓ Local du bureau exécutif**

AGTER a signé avec le CIRAD, le 20 octobre 2005 une convention de mise à disposition des locaux valable jusqu'au 31 décembre 2007. Par cette convention le CIRAD met à disposition d'AGTER 4 bureaux et une annexe d'une surface totale de 52 m<sup>2</sup> pour un montant de 8 684 € HT

par an (167 € HT/m<sup>2</sup>) soit 865,50 € TTC par mois

Ce montant comprend les frais d'électricité, de chauffage, d'eau, de nettoyage, de gardiennage. Les frais de télécommunications et Internet ne sont pas inclus.

#### ✓ Comptes bancaires

Le 20 juin 2005, Hubert Cochet et Michel Merlet ont ouvert un compte courant et un compte sur livret au Crédit Coopératif, agence Paris-Nation. Ils ont également déposé leurs signatures.

AGTER dispose depuis le mois d'octobre 2005 d'un chéquier pour le compte courant. La banque lui a également délivré au mois de novembre, dans le cadre des Chèques emploi-associatif, un chéquier spécifique pour le paiement des salaires.

#### ✓ Préparation du site web

Au mois de juillet 2005, Michel Merlet a acheté pour un an, auprès de la société OVH<sup>3</sup>, deux noms de domaine comportant le nom AGTER pour mettre en ligne le site web de l'association :

[www.agter.org](http://www.agter.org)

[www.agter.asso.fr](http://www.agter.asso.fr)

### III. Conventions et Contrats

AGTER a bénéficié dès la première année de trois financements:

- deux conventions, la première avec la Fondation Charles Leopold Mayer avec qui l'idée même de la création de l'association avait été conçue, et la seconde avec la International Land Coalition, et
- un contrat de prestation de service avec la FAO (organisme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).

#### ✓ Conventions

- La convention avec la Fondation Charles Léopold Mayer a pour objet de soutenir la création d'un site ressources et d'un espace de débat international consacrés à la gouvernance des ressources naturelles. Elle a été signée le 7 septembre 2005, pour un montant de 125.000 €.

Le premier acompte de cette subvention, d'un montant de 120.000 € a été versé sur le compte courant d'AGTER, le 17 octobre 2005. Le solde, de 5.000 € doit être versé après le premier bilan d'activités établi par AGTER, dans le courant du mois de juin 2006.

- La convention avec la International Land Coalition a pour objet d'appuyer une réflexion et une capitalisation d'expériences du programme « Mécanismes d'Autonomisation des Communautés » (Community Empowerment Facility), mis en œuvre par la International Land Coalition. Elle a été signée le 28 septembre 2005, pour un montant de US\$ 25.000. La subvention relève du mécanisme d'appui habituel de la International Land Coalition.

Un premier acompte de 15.980,57 € (équivalents à US\$ 18.750) a été versé sur le compte d'AGTER, le 16 novembre 2005. Le deuxième acompte de US\$ 6.250 doit être versé à la fin du travail. La date finale du travail, initialement fixée à la fin de l'année 2005 a été repoussée par le biais d'un avenant. (voir document des activités en cours en 2006).

Les échanges visant à la mise en place de ce travail avaient débuté dès Juin 2005. Le travail a

---

<sup>3</sup> recommandée par la FPH, qui utilise les services de cette entreprise pour son site WEB.

été réalisé essentiellement par Michel Merlet, avec un appui de Mercedes Savané et de Clara Jamart. Il a exigé deux déplacements au siège de la International Land Coalition à Rome, qui ont aussi été mis à profit pour développer des échanges avec la FAO et le FIDA (Fonds International pour le Développement Agricole). Des fiches d'analyse et de capitalisation en anglais, en français ou en espagnol doivent être préparées pour 25 projets, répartis dans 17 pays d'Amérique Latine, d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est. Le travail était toujours en cours à la fin de l'exercice.

#### ✓ Contrats

- La FAO a demandé à AGTER de coordonner la préparation du second document thématique de la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire (ICARRD) (mars 2006 à Porto Alegre - Brésil) que le Secrétariat de la conférence souhaitait confier à Michel Merlet et Vincent Garces d'une part, et à Samuel Thirion, de l'ONG CRITICA, d'autre part. La réalisation de cette conférence, 27 ans après la dernière conférence que la FAO avait organisé sur ce sujet, est liée à la demande faite par certains pays (Brésil, Philippines) à la FAO et au retour sur la scène internationale du thème de la réforme agraire, auquel l'organisation du Forum Mondial sur la Réforme Agraire en Décembre 2004 à Valencia a largement contribué.

Le contrat avec la FAO a été signé le 10 octobre 2005. Un premier acompte de 3.745,32 € (équivalents à \$ 4.500) a été versé sur le compte d'AGTER, le 21 octobre 2005. Le deuxième acompte, de 6.362,40 € (équivalents à \$ 7.500) a été versé le 8 novembre 2005. Le solde sera versé à la fin du travail, qui devait être présenté en février 2006<sup>4</sup>.

Le thème du document "*États et sociétés civiles, accès à la terre et développement rural: renforcer les capacités pour de nouvelles formes de gouvernance*" constituait une opportunité exceptionnelle de développer et de partager notre réflexion au niveau international sur un des thèmes centraux de l'Association. Une version provisoire en français du document a été remise à la FAO en Novembre 2005, après un intense travail d'écriture à plusieurs mains. Cet exercice nous a permis de confirmer une très grande proximité entre notre approche et celle de Samuel Thirion et une complémentarité intéressante entre nos domaines respectifs de compétences, ce qui nous amènera en 2006 à proposer à Samuel de devenir membre d'AGTER.

## IV. Autres Activités

Mercedes Savané a participé au nom d'AGTER, en septembre 2005, au séminaire organisé en Bolivie par VSF-CICDA et l'Association des Peuples des Montagnes du Monde (APMM). Son voyage et son séjour ont été appuyés par la Fondation Charles Leopold Mayer. Il s'agissait par ce moyen de commencer à explorer la possibilité de développer dans le futur des collaborations avec l'APMM.

Michel Merlet, en tant que membre d'AGTER, a animé avec Claire Ruaul un atelier sur le thème de *l'accès à la terre pour les ruraux pauvres* au quatrième colloque international organisé par le réseau PEKEA, au mois de novembre à Rennes. Cet atelier a aussi été l'occasion de rencontrer des représentants du Mouvement des Sans Terre (MST Brésil) et en particulier, M. Bernardo Mançano Fernández, universitaire et assesseur du Mouvement.

AGTER\_rapport\_activites\_2005.doc

---

<sup>4</sup> Le contrat ne prévoyait pas de financer la participation des trois experts à la conférence. Néanmoins, la FAO acceptera en 2006 de prendre à sa charge les frais de MM Thirion et Merlet.